

→ Se protéger face au coronavirus

Vigilants
ensemble !

Chers clients, merci de respecter le port du masque obligatoire.

Protégeons-nous les uns les autres



En cas de manquement à cette obligation, vous risquez d'être sanctionné d'une amende de **135 €** et nous risquons des sanctions pouvant aller jusqu'à la fermeture de l'établissement.

